

CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358)

Équipe de production

Coordination

Michelle Lemieux

Chargée de projets pour le secteur de formation Santé
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
supérieur

Conception et rédaction

Carolle Tremblay

Spécialiste en évaluation

Fabienne Coursol

Enseignante
Centre de formation professionnelle Mont-Laurier

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Mise en pages et édition

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de collaboratrices et de collaborateurs du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes.

Myriam Bélanger
Enseignante
Centre de formation professionnelle Vision-Avenir

Jean-Michel Bisailon
Enseignant
Centre de formation professionnelle 24-Juin

Johanne Despars
Conseillère pédagogique
Centre de formation professionnelle 24-Juin

Julie Doyon
Conseillère pédagogique
Centre de formation professionnelle Fierbourg

Sébastien Gauthier
Conseiller pédagogique
Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé

Sylvie Gendreau
Enseignante
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal

Denise Goyette
Conseillère pédagogique
Centre de formation professionnelle des métiers de la santé

Caroline Lachance
Conseillère pédagogique
Centre de formation professionnelle Performance Plus

Caroline Lessard
Conseillère pédagogique par intérim
Centre de formation professionnelle Compétences 2000

Susan Oliver
Conseillère en évaluation
Société GRICS

Luce Quévillon
Agente de liaison
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

Luce Rose-Bickel
Conseillère en évaluation
Société GRICS

Hélène Thibeault
Enseignante
Centre de formation professionnelle L'Oasis

Édith Tremblay
Enseignante
Centre de formation professionnelle Vision-Avenir

Table des matières

Présentation.....	1
Première partie	
Fondements et assises guidant l'évaluation.....	5
Qualités d'une épreuve.....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	7
Synthèse du programme d'études.....	9
Deuxième partie	
Profession et formation.....	13
Relation aidante.....	15
Approches relationnelles.....	17
Besoins de la clientèle atteinte de maladies et d'incapacités physiques.....	19
Situations de la vie courante.....	21
Prévention des infections et de la contamination.....	23
Soins liés aux activités de la vie quotidienne.....	25
Situations à risque.....	27
Interventions à domicile ou en milieu de vie substitut.....	29
Réalités familiales, sociales et culturelles.....	31
Soins de fin de vie.....	33
Médicaments et soins invasifs d'assistance.....	35
Soins liés à la réalité clinique de la clientèle.....	37
Premiers secours.....	39
Interventions liées aux soins d'assistance de courte durée.....	41

Présentation

Le Ministère met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les commissions scolaires.

Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Assistance à la personne en établissement et à domicile* (DEP 5358).

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les commissions scolaires ont, pour leur part, à bonifier de 30 points sur 100 ces spécifications. Elles ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.



Première partie

**Fondements et assises guidant
l'évaluation**

**Éléments constitutifs
de chaque compétence**

Synthèse du programme d'études

Fondements et assises guidant l'évaluation

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

Qualités d'une épreuve

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence¹. Qu'il s'agisse d'épreuves ministérielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités² incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
Validité	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
Fidélité	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
Faisabilité	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

² Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005. Pages 604, 609 et 1404.

Éléments constitutifs de chaque compétence

Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence³;
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

³ Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

Règles de verdict

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

Description de l'évaluation

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

Synthèse du programme d'études

Le programme d'études Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358) mène à l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

La durée du programme d'études est de 870 heures. Ce programme est divisé en 15 compétences et la durée associée à chacune d'entre elles varie de 30 à 120 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

<u>Rappel de la compétence</u>	<u>Code</u>	<u>Numéro</u>	<u>Durée</u>	<u>Unités</u>
Profession et formation	251702	1	30	2
Relation aidante	251714	2	60	4
Approches relationnelles	251724	3	60	4
Besoins de la clientèle atteinte de maladies et d'incapacités physiques	251734	4	60	4
Situations de la vie courante	251745	5	75	5
Prévention des infections et de la contamination	251752	6	30	2
Soins liés aux activités de la vie quotidienne	251768	7	120	8
Situations à risque	251772	8	30	2
Interventions à domicile ou en milieu de vie substitut	251787	9	105	7
Réalités familiales, sociales et culturelles	251794	10	60	4
Soins de fin de vie	251802	11	30	2
Médicaments et soins invasifs d'assistance	251813	12	45	3
Soins liés à la réalité clinique de la clientèle	251824	13	60	4
Premiers secours	251832	14	30	2
Interventions liées aux soins d'assistance de courte durée	251845	15	75	5



Deuxième partie

Spécifications recommandées

Règles de verdict

Description de l'évaluation

Compétence 1

Évaluation aux fins de la sanction

Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Recueille des données sur la majorité des sujets à traiter.

Phase de réalisation

- Expose sa perception de la profession et du programme d'études en faisant le lien avec les données recueillies.

Phase de synthèse

- Présente le résultat de sa démarche dans un bilan objectif.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroule tout au long du temps dévolu à la compétence et porte sur les données recueillies à différents moments des activités d'apprentissage. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. Le travail de collecte des données devrait être effectué à partir de références sur support traditionnel ou électronique. Peu importe la forme et le support utilisé, le jugement ne devrait pas porter sur la qualité des données, mais sur la collecte de données pertinentes pour la majorité des sujets à traiter.

Pour l'établissement du bilan, l'élève devrait produire un rapport comportant une réflexion sur ses goûts, ses aptitudes, ses habiletés relationnelles, ses attitudes et ses limites physiques et psychologiques. L'élève devrait également confirmer ou infirmer son choix d'orientation professionnelle en s'appuyant sur son profil et sur les exigences de la profession. L'évaluation ne devrait pas porter sur la justesse des explications, mais plutôt sur la pertinence des arguments invoqués par l'élève pour justifier son choix d'orientation professionnelle en faisant des parallèles avec les exigences de la profession.

Pour amorcer la démarche de réflexion de l'élève sur lui-même et sur ses interventions tout au long de sa formation (intention éducative), un portfolio d'apprentissage pourrait être utilisé dès l'évaluation de la première compétence et pour les compétences ultérieures, dont celles en milieu de travail : *Situations de la vie courante*, *Interventions à domicile ou en milieu de vie substitut* et *Interventions liées aux soins d'assistance de courte durée*.

Compétence 2

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Établir une relation aidante.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Instaurer un climat de confiance. <ul style="list-style-type: none"> Adoption d'attitudes et de moyens appropriés. 	15
4 Interagir avec la personne. <ul style="list-style-type: none"> Utilisation appropriée des techniques de communication verbale et non verbale. 	15
5 Adapter sa façon de communiquer avec une personne aphasique ou atteinte de troubles sensoriels. <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de techniques appropriées pour faciliter la communication avec une personne atteinte de troubles sensoriels. 	20
6 Examiner sa communication. <ul style="list-style-type: none"> Détermination réaliste de ses forces et de ses faiblesses. 	10
<ul style="list-style-type: none"> Détermination de moyens concrets pour améliorer la qualité de sa communication. 	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

La relation aidante concerne les rapports de l'intervenante ou de l'intervenant avec la personne et son entourage. Elle fait référence aux attitudes et aux comportements permettant de traiter la personne avec respect et dignité. Elle consiste à établir une relation de confiance encadrant et facilitant la prestation des soins, sans toutefois englober la relation d'aide, qui est d'un niveau de complexité supérieur.

L'évaluation devrait se dérouler à partir de jeux de rôle représentatifs des activités de la vie quotidienne, soit à domicile, en milieu de vie substitut ou en milieu de soins. Par exemple, l'élève apporterait le repas du dîner à une personne souffrant de cécité.

L'utilisation appropriée des techniques de communication verbale et non verbale englobe le reflet, la reformulation, les questions ouvertes et fermées, le silence, le vocabulaire, le débit, etc.

Pour faciliter la communication avec une personne atteinte de troubles sensoriels (par exemple, la surdité ou la cécité), l'élève pourrait optimiser l'environnement ou utiliser des stratégies : réduction des distractions auditives, positionnement favorisant la lecture labiale, vérification de la compréhension du message, etc.

De plus, pour améliorer sa capacité à faire des retours réflexifs sur ses interventions et ses comportements, l'élève devrait dresser un bilan de la qualité de sa communication à l'aide d'un portfolio et de fiches de travail.

Compétence 3

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Adopter des approches relationnelles avec la clientèle présentant des problèmes d'ordre cognitif ou mental et des troubles neurodéveloppementaux.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Observer l'état d'une personne nécessitant des soins.	
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales manifestations et des symptômes subjectifs. 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des observations verbales et écrites communiquées aux personnes concernées. 	10
3 Établir une relation de confiance avec une personne atteinte de déficit cognitif.	
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation judicieuse de moyens pour prévenir ou réduire les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence. 	20
<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux de moyens pour faciliter la prestation des soins d'assistance. 	20
5 Encourager une personne dans l'actualisation de son potentiel.	
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de moyens adaptés à la condition de la personne. 	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de cette compétence devrait s'effectuer à partir de jeux de rôle reflétant des situations de travail courantes auprès d'une personne atteinte d'un déficit cognitif, et ce, lors de la prestation de soins d'assistance liés à l'hygiène, à l'alimentation ou à l'habillement, soit à domicile, en milieu de vie substitut ou en milieu de soins.

Le critère « Utilisation de moyens adaptés à la condition de la personne » devrait se traduire par la prise en compte des goûts et des champs d'intérêt de la personne, dans le respect de ses capacités et de ses limites. Par exemple, il serait possible d'encourager une personne atteinte d'alzheimer à sélectionner ses vêtements en lui donnant le choix entre deux ensembles, d'augmenter les repères temporo-spatiaux pour l'aider à s'orienter dans un endroit inconnu ou de décomposer la tâche par étapes en donnant une consigne à la fois pour l'aider à prendre son bain.

À partir de directives fournies dans la mise en situation, les observations devraient être présentées oralement aux personnes concernées, à la fin de la prestation de soins.

Compétence 4

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Déterminer la façon d'intervenir par rapport aux besoins de la clientèle atteinte de maladies et d'incapacités physiques.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Observer une personne présentant une maladie ou une incapacité relative au système nerveux et sensoriel. <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des signes précurseurs d'une plaie de pression. 	15
6 Observer une personne présentant une maladie du système endocrinien. <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des signes d'hyperglycémie et d'hypoglycémie. 	15
9 Choisir les précautions et les moyens à prendre dans diverses situations. <ul style="list-style-type: none"> Choix pertinents selon les manifestations observées et les besoins de la personne. 	20
>> Déterminer la façon d'intervenir par rapport aux besoins de la clientèle atteinte de maladies et d'incapacités physiques. <ul style="list-style-type: none"> Détermination judicieuse des manifestations et des symptômes subjectifs nécessitant un signalement immédiat. 	20

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de cette compétence devrait s'effectuer à partir d'études de cas, de vidéos et de photos produites à domicile, en milieu de vie substitut et en milieu de soins. Celles-ci devraient porter sur plus d'une maladie associée aux différents systèmes à évaluer et plus d'une manifestation clinique pour chacune des maladies retenues, par exemple les manifestations d'une personne diabétique ou victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) qui présente également des rougeurs aux fesses et aux talons.

Dans le respect de l'approche globale, les études de cas devraient comporter des manifestations cliniques et des symptômes objectifs et subjectifs d'inconfort ou de douleur pour chacune des maladies retenues dans lesquelles l'élève pourrait avoir à faire des choix concernant les précautions et les moyens à prendre pour respecter les limites légales de son champ d'exercice. Les situations présentées devraient aussi contenir des manifestations nécessitant un signalement immédiat.

Les questions à réponses construites devraient être privilégiées pour éviter le simple rappel de connaissances.

Compétence 5

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Accompagner la clientèle dans des situations de la vie courante.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Prendre contact avec la personne.	
<ul style="list-style-type: none"> • Application des règles d'usage dans sa façon de se présenter. 	10
3 Établir une relation de confiance.	
<ul style="list-style-type: none"> • Écoute attentive. 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une approche adaptée à la personne et au contexte. 	15
5 Appliquer les moyens retenus.	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération du bien-être, de la santé et de la sécurité de la personne. 	10
>> Accompagner la clientèle dans des situations de la vie courante.	
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la personne dans sa dignité. 	15
<ul style="list-style-type: none"> • Confidentialité et discrétion. 	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Puisque la formation liée à cette compétence devrait se dérouler en grande partie en milieu de travail, il en va de même pour l'évaluation, qui devrait s'effectuer à domicile ou en milieu de vie substitut⁴, ou dans les deux milieux, et porter sur des situations variées de la vie courante qui impliquent des personnes de tout âge présentant diverses maladies ou incapacités.

L'évaluation devrait être axée sur l'approche relationnelle en lien avec l'état de la personne et non sur des soins d'assistance à prodiguer. Il pourrait s'agir, par exemple, d'accompagner la personne dans des activités de loisir, de la faire participer à des activités stimulantes pour la mémoire, de l'aider dans son organisation quotidienne (santé mentale) ou de l'accompagner lors d'une promenade à l'extérieur.

⁴ Les milieux de travail sont décrits à la page 14 du programme d'études.

Une période de préparation en milieu scolaire pourrait précéder l'évaluation en milieu de travail. L'évaluation finale appartient à l'enseignante ou à l'enseignant, en collaboration avec la personne responsable de la supervision de l'élève durant la formation pratique. Après une période d'adaptation à l'environnement de travail, l'évaluation pourrait s'effectuer dans les derniers jours de la formation ou lorsque l'élève démontre l'acquisition de la compétence, pourvu qu'elle ou il en ait été informé au préalable.

Pour amener l'élève à poursuivre sa démarche de réflexion dans un contexte de formation en milieu de travail, le portfolio pourrait l'aider à réfléchir aux actions posées, à faire des liens entre la théorie et la pratique, à justifier ses idées et à garder des traces tout au long de sa formation.

Compétence 6

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Prévenir les infections et la contamination.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
Volet 1	
2 Appliquer les pratiques de base permettant de prévenir et de contrôler les infections. <ul style="list-style-type: none"> • Application correcte des pratiques de base, y compris les règles d'hygiène des mains. 	20
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation correcte du matériel de protection. 	20
4 Manipuler le matériel contaminé. <ul style="list-style-type: none"> • Élimination adéquate des <i>excreta</i> et des déchets biomédicaux. 	10
Volet 2	
3 Prendre des précautions additionnelles en présence de certains agents pathogènes. <ul style="list-style-type: none"> • Application juste des directives. 	20

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

L'épreuve pourrait comporter deux volets se déroulant dans un ordre et à des moments différents selon les contraintes organisationnelles de l'établissement. De plus, idéalement, ces deux volets devraient simuler des milieux de travail différents, soit le domicile, le milieu de vie substitut et le milieu de soins.

VOLET 1

À partir d'une situation de travail simulée en laboratoire, l'élève pourrait avoir à jeter un objet piquant ou tranchant contaminé. Pour le critère « Application correcte des pratiques de base, y compris les règles d'hygiène des mains », la mise en situation pourrait spécifier que l'élève présente, par exemple, les symptômes d'une infection respiratoire nécessitant le port de l'équipement de protection individuelle nécessaire à la prévention et au contrôle des infections.

VOLET 2

À partir d'une situation de travail simulée en laboratoire, l'élève pourrait avoir à manipuler du matériel contaminé par des *excreta* (un bassin de lit ou une chaise d'aisance, par exemple) en présence d'un agent pathogène transmissible par contact (*Clostridium difficile*, par exemple).

Pour le critère « Application juste des directives », une fiche de précautions additionnelles incluant l'hygiène des mains pourrait être utilisée.

Le critère « Application correcte des pratiques de base, y compris les règles d'hygiène des mains » fait référence à l'ensemble des paramètres encadrant la prévention et le contrôle des infections (PCI) : hygiène des mains, port de l'équipement de protection individuelle, hygiène respiratoire, élimination des objets piquants et tranchants dans les contenants biorisques, manipulation de la lingerie souillée, etc.

Le critère « Utilisation correcte du matériel de protection » fait référence aux éléments suivants : vérification de l'intégrité des gants, port adéquat du masque, retrait et disposition de la blouse, mise et retrait adéquats de l'équipement de protection individuelle sans contamination, etc.

Pour chacun des deux volets, si l'élève mentionne, en raison d'une incertitude, qu'elle ou il doit procéder à l'hygiène des mains à tout autre moment que les quatre moments essentiels⁵, elle ou il perd les points pour les critères « Application correcte des pratiques de base, y compris les règles d'hygiène des mains » du volet 1 et « Application juste des directives » du volet 2.

⁵ Selon l'Institut canadien pour la sécurité des patients, ces quatre moments essentiels sont les suivants : avant de toucher au patient ou à son environnement, avant une intervention aseptique, après un risque de contact avec du liquide organique et après un contact avec le patient ou son environnement.

Compétence 7

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Prodiguer des soins d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
Volet 1	
4 Prodiguer des soins d'hygiène. <ul style="list-style-type: none"> • Choix et exécution corrects des procédés de soins d'hygiène. 	20
5 Prodiguer des soins liés à l'élimination. <ul style="list-style-type: none"> • Choix et exécution corrects des soins liés à l'élimination. 	20
Volet 2	
7 Prodiguer des soins liés à l'habillement. <ul style="list-style-type: none"> • Application correcte des techniques d'habillement selon la condition de la personne. 	10
Pour les 2 volets	
2 Entrer en relation avec la personne <ul style="list-style-type: none"> • Présentation rassurante. 	10
>> Prodiguer des soins d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne. <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération de la personne dans sa globalité. 	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité.
Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Description de l'évaluation

À partir d'une situation de travail à domicile, en milieu de vie substitut ou en milieu de soins, l'élève devrait prodiguer des soins liés à l'hygiène, à l'élimination et à l'habillement auprès d'une personne en perte d'autonomie partielle ou totale. L'épreuve pourrait comporter deux volets se déroulant dans un ordre et à des moments différents selon les contraintes organisationnelles de l'établissement. De plus, idéalement, ces deux volets devraient simuler des milieux de travail différents.

VOLET 1

En milieu de vie substitut ou en milieu de soins, par exemple, et pour les soins liés à l'hygiène, l'élève pourrait avoir à transférer une personne en perte d'autonomie totale d'un fauteuil roulant à la baignoire. Pour les soins liés à l'élimination, l'élève pourrait avoir à utiliser des culottes protectrices, un condom urinaire, un bassin de lit ou une chaise d'aisance.

VOLET 2

À domicile, par exemple, et pour les soins liés à l'habillement, l'élève pourrait avoir à mettre en place des bas de compression et à aider la personne à se vêtir en tenant compte d'une incapacité physique.

Dans un souci d'approche globale, l'élève pourrait avoir à tenir compte d'une maladie, par exemple de la présence de signes d'inconfort ou de douleur.

Pour répondre au critère « Présentation rassurante », l'élève devrait fournir les renseignements et les explications nécessaires à la personne.

L'ajout de données sur l'état de la personne et de directives écrites, tel un plan d'intervention ou un plan de soins et de traitements infirmiers (PSTI), est recommandé.

Les critères liés à l'application correcte des procédés de soins comprennent les étapes à exécuter dans un ordre logique (*pré* et *post*) et ne font pas référence aux principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, qui sont, pour le personnel soignant, des mesures de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ces principes regroupent plusieurs recommandations destinées au personnel soignant dans une philosophie d'approche globale de la situation de travail et requièrent de sa part une réflexion sur ses pratiques organisationnelles. Il s'agit de principes directeurs et non d'une technique de soin pouvant être toujours évaluée selon une même procédure⁶.

Le respect des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires est intimement lié à la santé et à la sécurité de ceux-ci et des personnes participant aux soins. Par conséquent, en cas de manquement au respect de ces principes, la règle de verdict « Respect des règles de santé et de sécurité » s'applique.

Les différents soins pourraient être administrés à un seul moment ou dans un ordre et à des moments différents selon les contraintes organisationnelles de l'établissement.

⁶ Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (2014). *PDSB - Déplacement de personnes – DEP*, 2014. Repéré à <http://asstsas.qc.ca/dossier-thematiques/pdsb-deplacement-de-personnes>.

Compétence 8

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Faire face à des situations à risque.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Prodiguer des soins dans un espace restreint ou avec du matériel inadéquat.	
• Explication concrète de la situation problématique.	10
• Détermination judicieuse des moyens à prendre.	20
3 Prévenir les dangers en matière de sécurité et de salubrité.	
• Explication concrète de la situation problématique.	10
• Détermination judicieuse des moyens à prendre.	15
4 Agir auprès d'une personne présentant un épisode de crise ou des comportements agressifs.	
• Utilisation judicieuse de mesures de protection de soi, de la personne et de l'entourage.	15

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de cette compétence devrait s'effectuer à partir d'études de cas reflétant des situations à risque auxquelles pourrait être exposé l'élève dans l'exercice de ses fonctions à domicile. On devrait aussi s'assurer que les études de cas sont suffisamment complexes pour lui permettre d'appliquer un processus de résolution de problèmes.

Par exemple, l'élève pourrait avoir à reconnaître, à partir d'une étude de cas, de photos ou d'espaces aménagés en laboratoire, des sources de risques liés aux tâches ou aux opérations à effectuer. Les sources de risques font référence aux espaces restreints, au matériel manquant ou endommagé, à l'insalubrité, etc. Une des études de cas pourrait présenter une personne vivant un épisode de crise ou ayant des comportements agressifs pour que l'élève ait à déterminer les moyens à prendre pour assurer sa sécurité et celle des autres.

Les questions à réponses construites devraient être privilégiées pour éviter le simple rappel de connaissances.

Compétence 9

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Intervenir auprès de la clientèle nécessitant des soins d'assistance à domicile ou en milieu de vie substitut.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Adapter l'approche à la situation de la personne et de son entourage. <ul style="list-style-type: none"> • Présentation rassurante. 	10
4 Adapter l'aide et les soins d'assistance à la situation de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • Respect des directives et des données relatives à l'état de la personne. 	15
<ul style="list-style-type: none"> • Respect du rythme de la personne. 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Application appropriée des procédés de soins d'assistance selon le contexte. 	20
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification régulière du bien-être de la personne. 	15

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité.

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Description de l'évaluation

À partir de données sur l'état de la personne et de directives verbales et écrites, l'élève doit intervenir auprès d'une clientèle nécessitant des soins d'assistance à domicile ou en milieu de vie substitut, ou les deux types de milieu, en fonction des contraintes organisationnelles de l'établissement.

Les soins d'assistance devraient être axés sur l'aspect relationnel (relation aidante) et l'aspect technique (méthodes, façons de faire, etc.), et être prodigués à une personne en perte d'autonomie partielle ou totale.

Pour répondre au critère « Présentation rassurante », l'élève devrait fournir les renseignements et les explications nécessaires à la personne tout au long de l'exécution des soins.

Après une période d'adaptation à l'environnement de travail, l'évaluation pourrait s'effectuer dans les derniers jours de la formation ou lorsque l'élève démontre l'acquisition de la compétence, pourvu qu'elle ou il en ait été informé au préalable.

En cas de manquement au respect des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la règle de verdict « Respect des règles de santé et de sécurité » s'applique (voir la description de l'évaluation de la compétence 7).

Pour amener l'élève à poursuivre sa démarche de réflexion dans un contexte de formation pratique, le portfolio pourrait l'aider à réfléchir aux actions posées, à faire des liens entre la théorie et la pratique, à justifier ses idées et à garder des traces tout au long de sa formation.

Compétence 10

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Composer avec des réalités familiales, sociales et culturelles.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Observer les signes de maltraitance. <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance juste des conséquences de la maltraitance sur le plan personnel et relationnel. 	15
4 Observer des manifestations de dépendance. <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance juste des conséquences d'une dépendance sur les comportements. 	15
6 Intervenir dans une situation problématique. <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance juste des responsabilités et des limites de sa fonction. 	10
	20
>> Composer avec des réalités familiales, sociales et culturelles. <ul style="list-style-type: none"> Empressement à signaler toute situation susceptible de mettre la personne en danger. 	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de cette compétence devrait s'effectuer à partir d'études de cas et de vidéos reflétant des situations problématiques auxquelles pourrait être exposé l'élève dans l'exercice de ses fonctions, et ce, pour des soins à domicile, en milieu de vie substitut et en milieu de soins ainsi que pour tout type de clientèle et tout groupe d'âge.

On devrait s'assurer que les études de cas sont suffisamment complexes pour permettre à l'élève d'appliquer un processus de résolution de problèmes en vue d'adapter ses interventions dans le respect des responsabilités qui lui sont confiées et des limites de sa profession.

Par exemple, l'élève pourrait avoir à détecter des indices de maltraitance psychologique chez une personne âgée : repli sur soi, hésitation à parler ouvertement, interactions craintives avec une ou plusieurs personnes, déclin rapide des capacités cognitives.

Les questions à réponses construites devraient être privilégiées pour éviter le simple rappel de connaissances.

Compétence 11

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Assister la clientèle bénéficiant de soins palliatifs de fin de vie.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Prendre en considération les besoins de la personne et de ses proches.	
• Observation attentive des réactions de la personne et de ses proches.	15
• Réponse appropriée aux besoins d'information de la personne et de ses proches.	15
4 Répondre aux besoins de la personne et de ses proches.	
• Utilisation appropriée de moyens pour soulager les divers inconforts physiques.	20
• Utilisation appropriée de moyens pour soulager la douleur morale.	20

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de cette compétence devrait s'effectuer à partir d'études de cas, de vidéos et de photos concernant l'état d'une personne nécessitant des soins palliatifs de fin de vie à domicile, en milieu de vie substitut ou en milieu de soins.

Dans le respect de l'approche globale, les études de cas devraient permettre à l'élève d'observer, chez la personne en fin de vie ou ses proches, des réactions susceptibles de se produire à l'annonce d'un pronostic vital ou correspondant aux phases du deuil, avec lesquelles elle ou il aura à composer.

Les questions à réponses construites devraient être privilégiées pour éviter le simple rappel de connaissances. En outre, plusieurs études de cas sont nécessaires pour l'évaluation des différents critères.

Cette compétence pourrait aussi être évaluée à l'aide d'une épreuve pratique en fonction des possibilités pédagogiques et organisationnelles de l'établissement.

Compétence 12

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Considérer des règles et des procédures dans l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Juger des limites de son intervention.	
<ul style="list-style-type: none"> • Distinction juste des activités exigeant une formation de l'établissement par leur caractère d'exception. 	20
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des situations à risque. 	15
<ul style="list-style-type: none"> • Détermination judicieuse des situations requérant l'aide d'une professionnelle ou d'un professionnel. 	15
>> Considérer des règles et des procédures dans l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne.	
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des limites de son champ d'exercice selon le cadre légal. 	20

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de cette compétence devrait s'effectuer à partir d'études de cas reflétant des situations de travail courantes pour les soins à domicile et dans les milieux de vie substitués autorisés par le cadre légal et réglementaire.

Par exemple, l'élève pourrait avoir à prodiguer des soins d'assistance liés à l'hygiène et au confort, à administrer un médicament ou à effectuer un soin invasif.

Les études de cas devraient être suffisamment complexes pour permettre à l'élève de distinguer les tâches ou les opérations qu'elle ou il est autorisé à effectuer des activités exigeant une formation de l'établissement étant donné leur caractère d'exception.

Pour le critère « Respect des limites de son champ d'exercice selon le cadre légal », les études de cas devraient également refléter des situations de travail où l'élève risque d'outrepasser ses

responsabilités : surcharge de travail; demande non conforme de la part de l'employeur; pression de l'établissement, d'un membre de l'équipe de travail, des bénéficiaires ou d'un de leurs proches.

Les questions à réponses construites devraient être privilégiées pour éviter le simple rappel de connaissances.

Compétence 13

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins d'assistance liés à la réalité clinique de la clientèle.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Entrer en relation avec la personne ou l'accueillir, selon le cas. <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'attitudes favorisant un climat de confiance. 	15
3 Adapter les soins d'assistance à la situation. <ul style="list-style-type: none"> • Exécution adaptée des procédés de soins d'assistance. 	20
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution correcte de la mesure des <i>ingesta</i> et des <i>excreta</i>. • Exécution correcte d'activités non réglementées. 	10 15
6 Communiquer ses observations à l'équipe <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et précision des observations 	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité.
Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Description de l'évaluation

L'évaluation devrait comporter des tâches liées à l'exécution de soins d'assistance non invasifs devant être adaptés à la condition clinique de la personne, soit à domicile, en milieu de vie substitut ou en milieu de soins. Elle devrait comprendre des données sur l'état de la personne ainsi que des directives verbales et écrites.

Par exemple, l'élève pourrait avoir à prodiguer des soins d'assistance liés à l'hygiène, à l'élimination ou à l'habillement, en tenant compte de la présence d'un soluté, d'une sonde nasogastrique, d'une sonde urinaire ou d'une tubulure d'oxygène.

Pour le critère « Exécution correcte d'activités non réglementées », l'élève pourrait appliquer un procédé lié à l'entretien et à la vidange d'un sac d'urine, à l'entretien et à la vidange d'un appareil collecteur de stomie urinaire ou de stomie intestinale ou encore à l'administration d'oxygène.

Pour le critère « Pertinence et précision des observations », en plus des mesures à inscrire, une particularité pourrait être observée (par exemple, une urine rouge ou la présence d'une lésion causée par une tubulure d'oxygène). Cette particularité devrait également être inscrite.

En cas de manquement au respect des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la règle de verdict « Respect des règles de santé et de sécurité » s'applique (voir la description de l'évaluation de la compétence 7).

Compétence 14

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Dispenser les premiers secours

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Appliquer les techniques de maintien et de restauration des fonctions vitales.	
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste des fonctions vitales. 	15
<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux de la technique de désobstruction des voies respiratoires, de respiration artificielle, de massage cardiaque ou de défibrillation externe automatique (DEA). 	15
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution rapide et conforme des différentes techniques. 	20
>> Dispenser les premiers secours.	
<ul style="list-style-type: none"> • Attitude calme et maîtrise de soi. 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Communication efficace pour rassurer la victime et ses proches. 	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation devrait se dérouler en laboratoire à partir de jeux de rôle reflétant des situations de travail courantes auprès de personnes de tout âge susceptibles de recevoir des premiers secours, soit à domicile, en milieu de vie substitut ou en milieu de soins.

Par exemple, une situation pourrait représenter un cas d'étouffement chez une personne âgée. L'élève pourrait alors avoir à effectuer des manœuvres de désobstruction des voies respiratoires. Elle ou il pourrait également avoir à effectuer des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire à l'aide d'un masque, d'un ballon masque et d'un défibrillateur externe automatisé.

La responsabilité de l'évaluation finale appartient à l'enseignante ou à l'enseignant, même dans les cas de collaboration avec une personne-ressource en réanimation cardio-respiratoire.

Compétence 15

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès de la clientèle nécessitant des soins d'assistance de courte durée.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Adapter l'approche à la situation de la personne et de son entourage <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de moyens pertinents pour établir une relation aidante. 	15
4 Adapter les soins d'assistance à la situation de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • Application appropriée des procédés de soins d'assistance. 	25
8 Communiquer ses observations et faire des suggestions à l'équipe. <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et précision des observations. 	10
>> Intervenir auprès de la clientèle nécessitant des soins d'assistance de courte durée. <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération de la personne dans sa globalité. 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture à l'égard des commentaires reçus. 	10

Règle de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité.

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Description de l'évaluation

À partir de données sur l'état de la personne et de directives verbales et écrites, l'élève devra intervenir auprès d'une personne nécessitant des soins d'assistance de courte durée dans diverses unités de soins.

Ces soins d'assistance sont axés sur l'aspect relationnel (relation aidante) et l'aspect technique (méthodes, façons de faire, etc.).

Pour le critère « Ouverture à l'égard des commentaires reçus », des éléments d'observation pourraient être d'accepter la critique sur des actes ou des gestes posés et de ne pas considérer qu'elle concerne toute sa personne, d'éviter de se disculper en justifiant ses actes ou ses gestes ou encore de reformuler avec calme l'essence d'un message ainsi que l'objectif poursuivi et de proposer des solutions permettant de l'atteindre.

Après une période d'adaptation à l'environnement de travail, l'évaluation pourrait s'effectuer à différents moments de la formation pratique, dans les derniers jours de la formation où lorsque l'élève démontre l'acquisition de la compétence, pourvu qu'elle ou il en ait été informé au préalable.

En cas de manquement au respect des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la règle de verdict « Respect des règles de santé et de sécurité » s'applique (voir la description de l'évaluation de la compétence 7).

Pour amener l'élève à effectuer une démarche de réflexion, le portfolio pourrait lui permettre de réfléchir aux actions posées, de faire des liens entre la théorie et la pratique, de justifier ses idées et de garder des traces tout au long de sa formation.